



# FICHE DE SURVEILLANCE D'UN TRAVAILLEUR EXPOSÉ OU AYANT ÉTÉ EXPOSÉ AUX POUSSIÈRES DE BOIS

(selon les recommandations HAS de 2011)

Cette fiche est destinée aux médecins et infirmiers qui effectuent le suivi des travailleurs du bois :

- les médecins et infirmiers du travail ayant des salariés en surveillance médicale renforcée ou en surveillance post exposition
- les médecins généralistes et leurs correspondants ORL en surveillance post professionnelle\*

Elle est centrée sur la détection des signes évocateurs d'un processus tumoral naso-sinusien. Les autres affections dues aux poussières de bois (dermatoses, effets irritatifs, asthme...) doivent également être recherchées en cours d'exposition professionnelle.

*\*Le protocole de suivi est financé par la caisse d'assurance maladie si le patient en fait la demande, au mieux en produisant une attestation d'exposition aux poussières de bois délivrée par l'employeur et renseignée par l'employeur et le médecin du travail.*

*Le médecin traitant aura tous les renseignements sur les expositions professionnelles et sur le suivi en médecine du travail en se rapprochant du service de santé au travail qui a suivi son patient.*

	Date															
	NON		OUI		NON		OUI		NON		OUI		NON		OUI	
PRÉNOM :																
Date de première exposition :		G	D		G	D		G	D		G	D		G	D	
Avez-vous le nez bouché ? Si oui, quelles narines ?																
Si oui, évaluer l'intensité de l'obstruction nasale (de 0 à 10)																
Depuis combien de temps avez-vous le nez bouché ?																
Avez-vous l'impression que ce phénomène s'est aggravé ?																
Avez-vous une disparition de l'odorat ?																
Si oui, depuis combien de temps ?																
Saignez-vous du nez (le plus souvent de manière spontanée) ?																
Si oui, combien de fois par mois ?																
Le phénomène est-il de plus en plus fréquent ?																
Avez-vous un écoulement nasal sale (mucopurulent) d'un seul côté ? Si oui, de quel côté ?																
Avez-vous des douleurs de la face unilatérales persistantes ? Si oui, de quel côté ?																
Avez-vous un larmoiement persistant ?																
Si oui, de quel côté ?																

En cas :

- d'obstruction nasale nouvelle et/ou permanente et/ou persistante, unilatérale pendant plus de 1 mois et/ou,
- d'épistaxis récidivante **unilatérale**, de faible abondance et/ou,
- de toute **aggravation** d'une pathologie nasale préexistante,
- de douleurs faciales unilatérales persistantes,
- d'anosmie d'installation récente



**Voir un ORL**

**Pour mémoire** : une diplopie, des convulsions, un syndrome déformant de la face, avec élargissement de la base du nez, une exophtalmie unilatérale avec baisse rapide de l'acuité visuelle, un œdème périorbitaire unilatéral, un syndrome méningé **doivent conduire à une consultation d'urgence en milieu spécialisé.**